CLUB D'ESCRIME DE SAVERNE « LA LICORNE »

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027 (ESCRIME)

Cadre réservé au Club **M** **SC** **P** **V** **B**
☐ Cotisation ☐ Cotisation (50,-€) ☐ Statuts + R.I. remis
☐ Chèque de caution (350,-€) ☐ Chèque de caution bénévolat (50,-€)
☐ C.M ☐ Att. QS ☐ Assurance ☐ Autorisation image
Catégorie ☐ Dossier complet

Informations sur le tireur

Nom Prénom Né(e) le : à
Sexe M ☐ F ☐ Droitier ☐ Gaucher ☐ Nationalité
Adresse
Mail Tél

Pour un tireur mineur

	Personne à contacter 1	**Personne à contacter 2 (facultative)**
Prénom + Nom		Prénom + nom
Lien de parenté		Lien de parenté
Tél		
Mail		

Décharge en cas d'accident :
Je soussigné (e) ……ou représentant légal de l'enfant ……
autorise le Maître d'armes, l'éducateur ou les responsables du club à prendre toutes les mesures d'urgence me concernant ou concernant mon enfant en cas de nécessité oui ☐ non ☐

Problèmes médicaux à signaler : oui ☐ non ☐
Si oui lesquels : ……..
Médecin traitant : ……
S'il y a des modifications en cours d'année merci de bien vouloir nous le signaler rapidement

Assurance : - Dans le montant de la licence une assurance est comprise (0,51 €) qui correspond à l'option O,
donc pas besoin de remplir le talon de la fiche assurance fédérale.
- Si vous souhaitez adhérer à l'option + (+ 1,09 €) ou ne pas souscrire au contrat collectif il faut remplir le talon de la fiche FFE. Je choisis l'assurance suivante : ☐ L'option O ☐ L'option + ☐ Pas d'assurance
Pour plus d'infos voir le document assurance ou http://www.escrime-ffe.fr/assurances/faq-assurances

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement oui ☐ non ☐
☐ J'autorise le Club ☐ Je n'autorise pas le Club
☐ à me photographier et me filmer ☐ à photographier et filmer ledit mineur
Pour des appels urgents souhaitez-vous être prévenus par téléphone ☐ par sms ☐ par mail ☐
Comment avez-vous eu connaissance de notre club : internet ☐ Facebook ☐ amis ☐ presse ☐ flyers☐ autres ☐ précisez ……

ATTESTATION DE SANTE
Je soussigné(e)
ou représentant légal de
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé (QS SPORT Cerfa n°15699*01) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.
Date et signature

COTISATIONS + LICENCES (avec assurance option O) + FORFAIT MATERIEL (3)

ESCRIME SPORTIVE (pour l'escrime artistique l'option est incluse dans la cotisation)

4 à 6 ans né(e) en 2020 et après	**7 à 8 ans** né(e) en 2019 et 2018	**9 à 12 ans** né(e) de 2017 à 2014	**13 à 18 ans** né(e) de 2013 à 2008	**+ de 18 ans** né(e) à partir de 2007
214 € (dont 33,30 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (94€ + 60€ + 60€)	**289€** (dont 56,40 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (135€ + 77€ + 77€)	**289 €** (dont 69,90 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (145€ + 72€ +72€)	**310 €** (dont 69,90 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (150€ + 80€ + 80€)	**340 €** (dont 69,90 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (160€ + 90€ + 90€)

OPTION PENTATHLON LASER RUN		**OPTION PENTATHLON NATATION**
Sans adhésion escrime **135 € (**dont 30 € licence FFPM et 40,00 € forfait matériel)	Avec adhésion escrime **70 € (**dont 30 € licence FFPM)	Surcoût : à déterminer en fonction des tarifs du centre nautique

TOTAL COTISATIONS : €
COTISATION MEMBRE PASSIF : + 50,00 €
GANT (1) + 30,00 €
DEDUCTION PASS'SPORT (2) : - 70,00 €
Code Pass'Sport ☐

TOTAL GENERAL **€**

Pour la location de l'équipement : caution de 350 € par chèque séparé. Elle est rendue au retour de l'équipement en bon état et lavée. Pour éviter des dégâts irrémédiables, la tenue doit être lavée à 30°c maxi, non mélangée avec du linge couleur, sans séchage en machine et sans repassage.

1) L'achat d'un gant d'escrime est obligatoire dès la première année de pratique pour raisons d'hygiène et de sécurité**.** Une commande groupée sera faite par le club dès la fin des inscriptions.
2) Le dispositif du Pass'Sport est reconduit pour la saison 2026/2027 pour favoriser l'inscription d'enfants dans un club sportif.
   Lors de l'inscription et sur présentation du code la déduction de 70,00 € sera immédiatement appliquée.
3) Le forfait matériel ouvre droit à l'emprunt du matériel disponible au club pour les entraînements et la compétition pour l'escrime sportive, l'escrime artistique et le laser-run.

Je déclare exacts les renseignements que j'ai indiqués dans ce dossier d'inscription et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la licence FFE.
J'ai pris connaissance des conditions concernant le bénévolat et je souhaite être :

☐ membre actif du club, je fais **un chèque séparé de 50,00 €** qui ne sera pas encaissé si les heures de bénévolat sont effectuées.

☐ membre passif du club, je m'acquitte **de la cotisation de 50,00 €** à inclure dans le montant de la cotisation.

La signature implique l'adhésion à l'association avec acceptation du règlement intérieur (copie jointe au dossier d'inscription) et des statuts du CESL (copie délivrée sur demande ou consultable au club).

Fait à ..... *Le* .....

Signature du licencié ou du responsable légal

CLUB D'ESCRIME DE SAVERNE «LA LICORNE»

Association inscrite au registre des associations et agréée par la Ligue d'Escrime d'Alsace
N° SIREN : 453 052 904 N° d'agrément jeunesse et sport : 67S820
CLUB LABELLISE : **Escrime en compétition** **Pentathlon** **Sport santé**

CONDITIONS DE PAIEMENT :
Réduction de 20,00 € sur la cotisation du deuxième inscrit par famille et les suivants.
Tout adhérent parrainant un nouvel inscrit bénéficie d'une réduction de 20,00 €. Le parrain doit avoir au moins un an d'ancienneté au club. Le nombre de parrainages est limité à deux.
Règlement possible :
- par chèques à l'ordre du **Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » ou CESL.**
- par chèques vacances
- par virement IBAN FR76 1027 8015 1300 0209 1590 116 BIC CMCIFR2A. Indiquer impérativement le nom du licencié, sans quoi nous ne pouvons identifier l'origine du paiement

Le paiement peut se faire **en trois fois, soit un chèque par mois ou un virement par mois.**
Après inscription, la cotisation est due à l'année (sauf problème médical).
Avant inscription, DEUX ESSAIS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENT SONT OFFERTS.

DONNEES PERSONNELLES ET AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES :
En autorisant le club à vous photographier et vous filmer ou à photographier et filmer le mineur vous acceptez l'utilisation et l'exploitation non commerciale de votre image ou de l'image du mineur dans le cadre de la promotion de l'association, la diffusion des résultats sportifs et des manifestations opérées dans le cadre de l'association, notamment sur le site internet et la page Facebook du club, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, vous renoncez expressément à vous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » qui trouverait son origine dans l'exploitation de votre image ou de l'image du mineur dans le cadre précité.

En tout état de cause, vous prenez note que le Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » recueille, dans le cadre et pour les besoins de l'adhésion de son membre, des données à caractère personnel qui le concernent. Ces données font l'objet d'un stockage, d'une conservation et d'un traitement informatique, dans le cadre légal, ce que vous reconnaissez. Cet enregistrement et ce traitement informatique sont uniquement destinés à permettre l'adhésion et le fonctionnement du club et de ses activités. Les données sont exclusivement destinées à l'usage du Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » de la Fédération Française d'Escrime et de ses organismes délégués, et ne seront diffusés qu'à eux et aux autorités pouvant légalement y avoir accès et qui les réclameraient. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression aux informations qui concernent vous et le membre de l'association, que vous pouvez exercer en adressant un courrier ou un courriel au Club d'Escrime de Saverne « La Licorne ». Ce traitement informatique est soumis à la loi française. En cas d'opposition au traitement des données, aucune adhésion au Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » ne pourra être effectuée.

CERTIFICAT MEDICAL :

- **<u>Mineurs</u> :**

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. **La production d'un certificat demeure toutefois nécessaire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé du mineur est OUI.**

- **Majeurs non vétérans :**

La première délivrance d'une licence à la FFE nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ». Pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT) pendant les deux années consécutives à l'obtention de ce certificat.

La production d'un certificat médical demeure toutefois nécessaire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé est OUI.
Un certificat médical est demandé tous les trois ans.

- **Vétérans : 40 ans ou plus au cours de la saison sportive :**

Utilisation obligatoire pour les escrimeurs vétérans (compétiteurs ou non), d'un « formulaire spécifique de non contre-indication vétéran ».

- **Avant 60 ans :**

Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les 3 ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort…).

Les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT-0).

- **Après 60 ans :**

La commission médicale demande à chaque tireur compétiteur d'effectuer une consultation cardiologique, et ce tous les trois ans.
Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les ans, signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non d'autres examens complémentaires.

LIEUX ET HORAIRES D'ENTRAINEMENT

ESCRIME :
- Mercredi : Cosec des Sources II 10 rue Sainte Marie 67700 SAVERNE : Gabriel PINTO Educateur sportif PPJEPS
Débutants : de 13H30 à 15H00 - Adultes et grands jeunes de 15H00 à 16H30
Baby escrime : à partir de 16h30

- Jeudi : Salle Polyvalente rue de l'Ancienne Gare 67700 OTTERSWILLER : de 18H à 20H

- Vendredi : Cosec des Sources II 10 rue Sainte Marie 67700 SAVERNE :
Guillaume RONDE Educateur sportif STAPS
Adultes et grands jeunes : de 18H30 à 20H30

- Samedi : Halle aux blés Quai du Canal 67700 SAVERNE : de 14H00 à 17H00 (2 samedis par mois) : Escrime artistique : initiation et perfectionnement : Mickaël ORLUC Maître d'armes

LASER-RUN : Cosec des Sources II 10 rue Sainte Marie 67700 SAVERNE
Mercredi : de 14H00 à 15H00 et de 15H00 à 16H00 : selon âge et niveau
Vendredi : de 18H00 à 19H00

Notre club est soutenu par :